



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025

Ouverture du conseil à 19 h 00

Étaient présents : Amandine BASSI, Clément CRUZ, David GADEAUD, Aurélien LEPAGE, Thierry PETIBON, Christiane TEULADE, Marie-Noëlle STANISLAS

Étaient représentés : Amélie VILLENEUVE ayant donné pouvoir à Marie-Noëlle STANISLAS, Nathalie LIFFERS ayant donné pouvoir à Christiane TEULADE

Étaient absents non représentés :

Secrétaire de séance :

Approbation du conseil du 25 octobre 2024, envoyé par courriel le 28 février 2025

Approbation du conseil du 31 janvier 2025, envoyé par courriel le 28 février 2025

2025.7 MISE EN CONFORMITE INFORMATIQUE ET CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame la maire indique que le matériel informatique de la commune est obsolète, et que la commune doit se doter de matériel adéquat et de la maintenance adaptée afin d'améliorer la sécurité de son réseau informatique.

Suite à la réception de trois devis, une synthèse a été présentée en commission le 28 février 2025.

FRAIS D'EXPLOITATION	KOESIO	ANEOL	OSMOSE WARE
Licence avec protection du PC	20,50	20,50	30,40
Maintenance par poste	44,40	47,00	50,00
Soit un coût mensuel par poste	64,90	67,50	80,40
Soit un coût annuel par poste	778,80	810,00	964,80
Coût annuel pour 4 postes*	3 115,20	3 240,00	3 859,20

FRAIS D'INVESTISSEMENT	KOESIO	ANEOL	OSMOSE WARE
PC à l'unité	1 200,00	400,00	1 100,00
Prestation d'installation globale	2 800,00	2 250,00	2 000,00
Coût d'investissement pour 4 postes*	7 600,00	3 850,00	6 400,00

* Poste Secrétaire -Poste Comptable -Poste Maire -Poste Périscolaire



Le choix des membres de la commission s'oriente vers le prestataire ANEOL

Trois arguments en faveur d'ANEOL:

- ANEOL héberge déjà notre domaine avec la CACPB,
- Son expérience avec la CACPB
- Sa proposition de matériel reconditionné.

Vu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de choisir le prestataire ANEOL pour le changement du matériel et la mise en sécurité du réseau informatique
- d'autoriser Madame la maire à signer tout document nécessaire pour la réalisation de cette mise en conformité informatique
- d'inscrire au budget primitif 2025 au chapitre 011 – Article 6156 les crédits nécessaires pour les frais d'exploitation
- d'inscrire au budget primitif 2025 au chapitre 21 – Article 2183 les crédits nécessaires pour les frais d'investissement

2025.8 REVISION DES TARIFS DE LOCATION DU MATERIEL (TABLES ET CHAISES)

Madame la maire rappelle que les tarifs de location de la salle polyvalente ont été revus par délibération en date du 16 décembre 2022. Ils sont depuis ce jour de : 180 euros aux habitants de Sainte-Aulde, et 200 euros aux personnes extérieures.

Dans le cadre de cette révision des tarifs, ceux de la location des tables et des chaises n'avaient pas été abordés et étaient restés à 20 euros, sans limite de quantité.

Il est proposé aujourd'hui de revoir ces tarifs de location de matériel.

La commune dispose de 33 tables et 130 chaises.

La salle Stoll est équipée de 20 tables et de 60 chaises

Un lot est composé de : une table et six chaises, soit 21 lots complets

Si la quantité louée empêche la location de la salle, il est proposé les tarifs suivants :

- 90,00 euros aux habitants de Sainte-Aulde
- 125,00 euros aux personnes extérieures



Si la quantité louée n'empêche pas la location de la salle, il est proposé les tarifs suivants :

- 10,00 euros par lot aux habitants de Sainte-Aulde
- 15,00 euros par lot aux personnes extérieures

Montant de la caution actuelle, non révisée depuis 2004 : 200 euros

Vu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Questions diverses :

Communication - Animation

Préparation de la fête communale : 10-11 mai 2025. L'Esprit Festif organise
Report du Tortillard : en octobre 2025

Affaires scolaires :

Gestion des paiements de factures
Révision du règlement intérieur
Journée communale avec les enfants
Réunion commission Affaires Scolaires : 28 mars 2025

Finances

retour de la rencontre avec notre CDL (Conseillère aux Décideurs Locaux)
Réunion commission Finances 4 avril 2025

Urbanisme - Environnement - Patrimoine Naturel

Aménagement des bords de Marne, ponton PMR (convention d'occupation temporaire
réclamée par VNF)
Agrandissement du colombarium

Lien social

Repas du Bel'Age : rappel de la date : 12 avril 2025, au Château Marysien
Proposition d'une autre rencontre : au Domaine des Chaumes, avec un traiteur, et avec
participation financière des personnes intéressées

Ma baguette : projet d'un distributeur de baguettes

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 21 heures

secrétaire

Marie-Noëlle STANISLAS, maire